

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2024



La voie
de la mobilité
durable



“
« Une fédération agile,
dynamique et réactive, reconnue
par les pouvoirs publics. »

“
« L’UTPF sait regrouper
l’ensemble des opérateurs
de transport équitablement. »

Nos adhérents le disent*

“
« L’équipe est compétente
et dispose d’une excellente
connaissance des sujets. »

“
« Elle a une vraie influence
auprès des pouvoirs publics. »

“
« C’est une structure solide
qui a un rayonnement efficace. »

“
« On retient la très grande qualité
technique des experts, leur disponibilité,
et les contenus d’intérêt qu’ils apportent. »

*Extraits de l'enquête Satisfaction 2024.

SOMMAIRE

Édito	04
Rassembler	06
Objectifs stratégiques	10
Adhérents	12
Gouvernance	16
Converger	18
Une fédération mobilisée au quotidien	20
Représenter	28
Affaires sociales ferroviaires	30
Affaires sociales transport urbain	32
Commission Economie et Mobilité	34
Commission Affaires Publiques	36
Commission Nouvelles Mobilités, Villes de Demain	38
Commission Sécurité et Lutte contre la fraude	40
Commission Système Ferroviaire	42
Commission Techniques, Exploitation et Développement Durable	44
Attractivité, emploi formation	46
Nos marques employeur	46
Servir	48
Enquête de satisfaction	50
Equipe UTPF	52
Résultats financiers	54
Rapport du commissaire aux comptes	58

L'année écoulée aura été marquée par des transformations majeures pour l'UTPF, résultats d'un travail collectif ambitieux et d'une dynamique résolument tournée vers l'avenir. Notre organisation a su se mobiliser pour répondre aux enjeux complexes du secteur des transports publics et ferroviaires dans un contexte de transition écologique et d'évolution sociale.

/ Attirer vers nos métiers et accompagner leur évolution

Notre projet structurant et inédit **"Transformeurs"**, soutenu financièrement par l'Etat dans le cadre du programme France 2030, incarne cette ambition. En fédérant un collectif de 27 partenaires issus de l'ensemble de l'écosystème de la mobilité, nous déployons une réponse stratégique et globale aux défis de recrutement, de développement des compétences et de fidélisation des salariés. Cette initiative d'envergure nationale porte notre vision commune : attirer les talents et construire les compétences qui façonneront la mobilité de demain, tout en valorisant nos métiers essentiels à la transition écologique et numérique. Les actions concrètes de ce programme – attractivité vers le secteur, parcours de formation innovants, expérimentations territoriales, actions en matière de ressources humaines – vont se déployer progressivement au sein des entreprises et sur l'ensemble du territoire.

En parallèle, nous poursuivons un **dialogue social** dynamique, constructif. Les branches ferroviaire et urbaine ont conclu des revalorisations salariales. Des négociations sont en cours dans les domaines de la formation professionnelle, de la prise en compte de l'inaptitude ou encore de la refonte des classifications professionnelles. Ces futurs accords ont vocation à préparer l'avenir en renforçant la sécurisation des parcours professionnels et la qualité de vie au travail de nos collaborateurs.

/ Porter la voix du secteur dans le débat public

Notre engagement constant auprès des pouvoirs publics et notre travail d'influence ont permis d'obtenir des résultats tangibles en 2024, en particulier dans le cadre de la loi de finances. La reconduction, en 2025, de l'exonération fiscale sur la prise en charge à 75 % des abonnements de transport public par les employeurs traduit une reconnaissance du rôle essentiel des transports collectifs. Autre étape symbolique importante : pour la toute première fois, une partie des recettes issues de la vente des quotas d'émission de gaz à effet de serre (système ETS) est fléchée vers les transports publics et ferroviaires. Cette disposition ouvre la voie à un financement plus ambitieux de la mobilité durable.

La loi "Tabarot" sur la Sûreté dans les Transports représente une avancée majeure avec l'adoption de mesures attendues de longue date par nos adhérents : l'expérimentation des caméras frontales à l'avant des tramways, la pérennisation du port des caméras-piétons pour les contrôleurs... Ces dispositions législatives témoignent de notre capacité à traduire les besoins opérationnels de nos entreprises en cadres réglementaires adaptés.

Le lancement du dispositif **Stop Fraude** illustre également notre démarche collaborative et notre expertise technique. En partenariat avec le ministère des Transports, le ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, IN Groupe et les principaux opérateurs de transports publics, nous avons conçu une solution intégrée pour mieux lutter contre la fraude dans les transports. Cette réalisation, dont nous sommes particulièrement fiers, offre à nos opérateurs un outil pour renforcer le sentiment de sûreté des voyageurs et réinvestir dans la qualité de service des réseaux.

Enfin, les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 ont permis de mettre en avant notre secteur dans le débat public. Cet événement fut une vraie réussite pour nos opérateurs, avec 87 % des déplacements des spectateurs venus du monde entier assurés, avec une image très positive et le lancement d'innovations.

// 2024-2025 : une année de transformation //



/ Au service de nos adhérents

Notre mission s'incarne quotidiennement à travers notre offre de services et notre présence auprès de l'ensemble des acteurs du secteur. Nos publications de référence (Chiffres clés, Observatoire de la mobilité, bilans sociaux...) sont des outils d'aide à destination de nos adhérents.

Nos événements fédérateurs ont connu un succès croissant : notre cérémonie des vœux qui est le rendez-vous incontournable de notre écosystème, le lancement de Transformeurs, le concours du Bus d'or qui a connu un retentissement médiatique sans précédent, l'EUMO, les bus tour dans le cadre de notre campagne d'attractivité "Faites bouger les lignes", notre conférence de presse...

Dotée d'un nouveau logo et d'une nouvelle identité visuelle alignée avec les adhérents que nous représentons, l'UTPF évolue pour mieux incarner les valeurs et les ambitions du secteur. Plus accessible, plus servicielle, plus influente, notre organisation aborde 2025 avec détermination et optimisme.

Face aux défis climatiques, sociaux et économiques, la mobilité durable représente bien plus qu'une solution : elle incarne une véritable promesse d'avenir que nous nous engageons à porter collectivement.



Rassembleur

L'UNION DES TRANSPORTS PUBLICS ET FERROVIAIRES (UTPF) : ENGAGÉS POUR UNE MOBILITÉ DURABLE ET INCLUSIVE

L'Union des Transports Publics et Ferroviaires (UTPF) est l'organisation professionnelle des entreprises du transport public urbain, des entreprises ferroviaires [fret et voyageurs] ainsi que des gestionnaires d'infrastructures en France.

**Nous représentons
près de 200 entreprises
et 260 000 salariés
à travers le territoire.**

Le transport public occupe une place centrale dans la vie quotidienne des citoyens. Chaque jour nos opérateurs relèvent des défis essentiels, au service de tous, et au cœur des grandes transitions écologique et sociétale :

- ➔ **Assurer un service essentiel** permettant l'accès à l'emploi, aux soins, au logement, aux loisirs...
- ➔ **Contribuer à la transition écologique** en favorisant des mobilités collectives et plus vertes.
- ➔ **Soutenir le pouvoir d'achat,** l'insertion sociale et la cohésion territoriale.

UN CAP CLAIR ET AMBITIEUX POUR LA MOBILITÉ

Notre feuille de route soutient
une mobilité respectueuse et engagée.

Chaque année, le conseil d'administration de l'Union des Transports Publics et Ferroviaires (UTPF) trace les grandes lignes de son action. En 2025, nous avons choisi de concentrer nos efforts sur quatre priorités claires, pensées pour répondre aux défis du terrain et améliorer la vie des voyageurs, des salariés et la cohésion des territoires.

Porter une politique sociale ambitieuse pour le secteur

Dans un secteur en pleine évolution, nous voulons construire un cadre de travail stable, attractif et juste.

- ➔ Mener des négociations sociales équilibrées
- ➔ Construire une politique de formation de branche

Développer l'attractivité des métiers

Face aux difficultés de recrutement, nous redoublons d'efforts pour attirer de nouveaux talents et diversifier les profils, notamment en encourageant la féminisation des métiers.

- ➔ Porter la campagne de promotion des métiers
- ➔ Promouvoir la marque employeur

Créer un environnement favorable au développement de la mobilité durable des voyageurs et des marchandises

Pour que la mobilité durable soit une réalité dans la vie quotidienne, nous agissons à plusieurs niveaux : financement, cadre législatif et qualité de service.

- ➔ Pérenniser et diversifier les sources de financements en lien avec les Autorités Organisatrices (AOM)
- ➔ Œuvrer pour un paysage législatif et réglementaire - aux niveaux national et européen - plus adapté à la mobilité partagée
- ➔ Contribuer à améliorer l'expérience voyageurs-chargeurs

Positionner l'UTPF et ses entreprises en experts de la mobilité durable

Nous croyons à une mobilité plus intelligente, plus connectée, fondée sur l'innovation et la compréhension fine des usages.

- ➔ Valoriser la capacité d'innovation des entreprises
- ➔ Exploiter les données
- ➔ Analyser les évolutions sociétales impactant la mobilité
- ➔ Apporter une vision prospective des besoins de mobilité dans les territoires

223 ENTREPRISES ADHÉRENTES

Au 1^{er} mars 2025, l'UTPF représente **161 entreprises de transport urbain**, **29 entreprises ferroviaires**, de transport de voyageurs et de fret, de gestion et de maintenance des infrastructures, et gestionnaires de gare, ainsi que **33 membres associés et partenaires**.

Les adhérents du transport urbain



Les adhérents du ferroviaire

L'UTPF fédère une trentaine d'entreprises ferroviaires, de voyageurs, de fret, des gestionnaires d'infrastructure et de gares, soit l'équivalent de 160 000 salariés en France.

Entreprises ferroviaires de voyageurs

- Arriva
- CDG Express
- Compagnie du Blanc Argent
- Eurostar – THI Factory
- Groupe RATP
- Keolis
- Le Train
- Objectif OFP
- RRT PACA
- RTM Ferroviaire
- SNCF Voyageurs
- Transdev
- Transkeo T11
- Trenitalia France
- Unecto

Entreprises de gestion et de maintenance des infrastructures

- Colas Rail
- LISEA
- MESEA
- SNCF Réseau
- Transdev Rail

Entreprises ferroviaires de fret

- Captrain France
- CargoBeamer
- DB Cargo France
- Europorte (Groupe Getlink)
- Fret SNCF
- GCA Traction
- SBB Cargo France

Gestionnaire de gares

- SNCF Gares et connexions



Les membres associés et partenaires

Toutes les entreprises qui concourent à la mobilité durable peuvent rejoindre l'UTPF en tant que membre associé ou partenaire. A ce jour 33 entreprises sont membres associés de l'UTPF.

Membres associés

- | | |
|-----------------------------|------------------------------------|
| ● AFTRAL | ● Iveco Group |
| ● ALSTOM | ● Kuba |
| ● BYD France | ● L2B Ingénierie |
| ● CAF France | ● Ubi Transports (Matawan) |
| ● CFL CARGO | ● Métrobus |
| ● Chargepoly | ● POMA |
| ● Daimler Buses France SASU | ● Scania France SAS |
| ● Deloitte Conseil | ● SCAT |
| ● Egis | ● Siemens Mobility France |
| ● FRANCE MOBILITÉ BIOGAZ | ● Société des grands projets (SGP) |
| ● G7 | ● Systra France |
| ● Hanover France SAS | ● Voith Turbo |
| ● Hess-AG | ● Volvo Bus France |
| ● Irizar e-mobility | ● Worldline |

Membres partenaires

- AFRA
- Citygo
- Enterprise Mobility
- LEA CFI
- Mobilians

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



Marie-Ange DEBON
Présidente de l'UTPF
Présidente du directoire
de Keolis



Marc DELAYER
Vice-président de l'UTPF
Directeur général
des Transports
Publics du Choletais
AGIR Transport



Christophe FANICHET
Vice-président de l'UTPF
Président-Directeur
général de SNCF
Voyageurs



Thierry MALLET
Vice-président de l'UTPF
Président Directeur général
du Groupe Transdev



Patrice LOVISA
Vice-président de l'UTPF
Directeur de la BU Réseaux
de Surface du Groupe RATP



Jean AGULHON
Directeur des
ressources humaines,
Groupe RATP



Annelise AVRIL
Directrice Générale
France, Grands
Réseaux Urbains,
Groupe Keolis



Hervé BECCARIA
Directeur général
de la Régie
des Transports
Métropolitains,
AGIR Transport



Philippe BRU
Directeur des
ressources humaines,
Groupe SNCF



Frédéric DELORME
Président de Rail
Logistics Europe



Raphaël DOUTREBENTE
Président d'Europorte



Alexandre GALLO
Président,
DB Cargo France



Caroline GONIN
Directrice des
ressources humaines
et de la RSE, Groupe
Transdev



**Emmanuelle
CORTOT-BOUCHER**
Secrétaire générale,
Groupe RATP



Édouard HENAUT
Directeur général
France, Groupe
Transdev



Lydie JALLIER
Directrice des
ressources humaines,
Groupe Keolis



Jean-Yves LECLERCQ
Directeur stratégie,
finance et performance
durable, Groupe RATP



Clément MICHEL
Directeur Général
France, Régions,
Groupe Keolis



Bénédicte NEUMAGER
Directrice du
Développement
Territorial, Groupe
Transdev



Lucile QUESSART
Directrice des
ressources humaines,
SNCF Voyageurs



Alain QUINET
Directeur général
exécutif stratégie
et affaires corporate,
SNCF Réseau



Claude STEINMETZ
Directeur ferroviaire
France,
Groupe Transdev



Converger

LES TEMPS FORTS

Du 1^{er} mai au 2024 au 1^{er} mai 2025

Mai

14 mai



Table ronde sur le thème de la politique européenne des transports.

A la veille des élections européennes, Marie-Ange Debon, présidente de l'UTPF accueille des acteurs institutionnels de premier plan : Karima Delli, Eurodéputée et Présidente sortante de la Commission des Transports du Parlement européen ; Georges Gilkinet, vice-Premier ministre belge et ministre de la Mobilité, au nom de la Présidence belge du Conseil de l'UE ; Isabelle Boudineau, Membre du Comité des Régions et Conseillère régionale de la Région Nouvelle-Aquitaine déléguée à l'Europe et Mona Bjorklund, Directrice de la direction « Coordination des politiques » à la Direction générale de la Mobilité et des Transports de la Commission européenne (DG MOVE).



22 mai

« Politique européenne des transports : enjeux et défis de la prochaine mandature ».

L'UTPF participe à une table ronde organisée conjointement par la commission des affaires européennes et la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable du Sénat. L'occasion pour Jean-Philippe Peuziat de présenter les 12 propositions de l'UTPF rassemblées dans son Manifeste en vue des élections européennes.

Juin

17 juin



Transformeurs :

le projet porté par l'UTPF est officiellement lauréat de l'AMI « Compétences et métiers d'avenir » de France 2030.

Transformeurs c'est un projet collectif ambitieux réunissant 27 acteurs dont l'objectif est d'attirer vers les secteurs urbain, interurbain et ferroviaire, et bâtir les outils de formation adaptés à l'évolution de nos métiers. Doté d'un budget total de 12 millions d'€, le projet se décline en 90 dispositifs et actions opérationnels sur quatre ans. Un projet pour construire et développer les compétences qui permettront d'accélérer la voie vers une mobilité toujours plus durable et plus inclusive.

Juillet

2 juillet



Création d'un nouveau département « Attractivité, Emploi, Formation ».

L'UTPF se structure pour lutter contre les tensions de recrutement dans les transports urbains et ferroviaires et apporter un accompagnement aux entreprises adhérentes, quelle que soit leur taille et sur tous les territoires. Géraldine Adam en prend la direction.



du 26 juillet au 2 septembre

Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Tous les sites de compétition ont été choisis pour être desservis par les transports en commun. Les opérateurs sont au rendez-vous, ils auront assuré 87 % des déplacements des spectateurs venus du monde entier.

Septembre

12 septembre

Séminaire stratégique de l'UTPF.

Le projet Transformeurs est lancé, la formation est un sujet stratégique pour toutes les entreprises du secteur. La nouvelle marque UTPF est également officialisée. A cette occasion, le conseil d'administration accueille la directrice des Transports ferroviaires Floriane Torchin, et le directeur général de la DGITM Rodolphe Gintz. Au programme : une présentation détaillée du projet « Transformeurs », et l'officialisation du changement de marque de l'UTPF.

L'UTPF devient l'UTPF et se dote d'une nouvelle identité visuelle !

Le « F » de « ferroviaire » intègre naturellement notre acronyme, et les nouvelles lignes de notre logo témoignent de la volonté d'avancer ensemble sur la voie de la mobilité durable.

UTPF Union des Transports Publics et Ferroviaires



20 septembre

Parution du Parc des véhicules des services urbains.

Cette 14^e édition, résultat d'une enquête de l'UTPF auprès de 150 réseaux de transport en France, présente un panorama détaillé des véhicules utilisés dans les transports publics, et permet d'apprécier l'engagement des réseaux de transport public urbain en faveur de la transition énergétique et de la réduction de la pollution atmosphérique.

23-25 septembre

Concours du Bus d'or 2024.

Ce concours bisannuel, très attendu par la profession, met en lumière le savoir-faire des conductrices et conducteurs de bus. Pendant 3 jours, 55 conducteurs venus de toute la France s'affrontent sur 5 épreuves de qualification. 10 finalistes sont ensuite départagés sur une ligne de bus en conditions réelles. Cette année, Bruno Herbin, conducteur de bus à Saint-Etienne a remporté le titre de meilleur conducteur de bus de France.



Octobre

1^{er} octobre

L'UTPF adopte une **position conjointe avec le MEDEF** pour affecter aux secteurs des transports publics et ferroviaires une fraction du produit de la mise aux enchères des quotas d'émission de gaz à effet de serre (ETS).

1-3 octobre



EuMo expo, le rendez-vous incontournable de la mobilité se tient exceptionnellement à Strasbourg. Innovations, tables rondes, agoras, conférences autour de thématiques qui animent toute la profession. Cette édition accueille des experts et dirigeants français

et européens, responsables politiques, autorités organisatrices, ainsi que des acteurs institutionnels de premier plan tels que le ministre délégué en charge des Transports, François Durovray.

15 octobre



L'UTPF tient sa conférence de presse annuelle.

Elle présente à cette occasion ses attentes sur le projet de loi de finances pour 2025 et dévoile les résultats de l'Observatoire de la mobilité, portant cette année sur le thème des générations.

29 octobre

L'UTPF est auditionnée au Sénat par les rapporteurs de la Commission Développement Durable : Philippe Tabarot, Jacques Fernique, Frank Dhersin et Olivier Jacquin. Au programme : financement du choc d'offre et de la régénération du réseau ferroviaire, soutien au fret ferroviaire et à l'achat de bus électriques.

Novembre

8 novembre



Proposition de loi relative au renforcement de la Sécurité dans les transports.

L'UTPF a été auditionnée par le député Guillaume Gouffier Valente, rapporteur de la commission des Lois. Nous avons présenté nos propositions pour assurer une meilleure protection des personnels et voyageurs.

12 novembre

Comment financer le choc d'offre ?

Audition au Sénat par les rapporteurs des crédits Transports en Commission des finances, Hervé Maurey et Jean-Baptiste Olivier.

14 novembre

Parution des Chiffres clés du Transport public pour l'année 2022.

L'offre, la fréquentation, la production, et de nombreux autres indicateurs sont renseignés dans ce document.



20 novembre

La Commission Affaires publiques de l'UTPF se rend à Bruxelles.

Pour évoquer les priorités de la nouvelle Commission européenne avec Herald Ruijters, Directeur général adjoint de la DG MOVE, puis avec Mark Nicklas, chef de l'unité Mobilité de la DG GROW, les dossiers transports à venir au Parlement avec les Eurodéputés Valérie Devaux et Christophe Grudler, et les textes en cours de négociation et à venir au Conseil de l'UE avec la Représentation permanente de la France auprès de l'UE.

25 novembre

L'UTPF participe au conseil national de France Silver Eco.

Présentation du contrat de filière pour accompagner la transition démographique et pour répondre au mieux aux envies et besoins de mobilité des seniors.



27 novembre

Prix pour le projet Transformers.

L'UTPF reçoit des mains de la ministre Astrid Panosyan un prix pour le projet Transformers à l'occasion de la Rencontre nationale des lauréats de France 2030. Ce prix salue le travail de l'UTPF et du collectif des 28 Transformers.

26 novembre

L'UTPF intervient à la Journée Objectif OFP.

Pour présenter le programme de certificats d'économie d'énergie REMOVE en faveur du report modal vers le fret ferroviaire.



28 novembre

Soirée de remise des Challenges.

La 18^e édition de la rentrée du transport public. Le GART et l'UTPF récompensent les meilleures campagnes de communication et les meilleures initiatives de transport public partout en France.



Janvier 2025

10 janvier



Cérémonie des vœux de l'UTPF.

Plus de 450 personnes présentes à ce temps fort de la profession. Au programme : la signature d'un partenariat avec France Silver Eco, la diffusion d'une rétrospective de l'année 2024, l'intervention de Philippe Tabarot, ministre des Transports, et le lancement officiel du dispositif « Stop Fraude » destiné à intensifier la lutte contre la fraude dans les transports publics.

Dispositif "Stop fraude"

La fraude, perçue comme une injustice par les usagers, représente un manque à gagner estimé à environ 700 millions d'euros par an sur tout le territoire. Ce dispositif lancé le 8 janvier permet de fiabiliser les adresses des contrevenants pour optimiser le recouvrement des amendes. Il est le fruit d'une collaboration entre le ministère des Transports, le ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, IN Groupe et les principaux opérateurs de transports publics.

13 janvier

L'UTPF est reçue par le ministre des Transports Philippe Tabarot.

L'occasion pour Marie-Ange Debon, présidente, et Florence Sautejeau, déléguée générale de l'UTPF, d'évoquer des sujets centraux pour les transports publics : modèle économique, sûreté, transition énergétique des flottes, fret ferroviaire, emploi/formation...



18 janvier

Signature d'un accord NAO dans le ferroviaire

du 6 décembre 2021 portant sur la revalorisation des salaires minima de la branche ferroviaire a été signé par les organisations syndicales UNSA et CFDT. Cet accord, en vigueur depuis le 1er janvier 2025, prévoit une augmentation de 1,8 % des minima de branche ainsi qu'une augmentation de 5 % des indemnités conventionnelles pour le travail de nuit et le travail le dimanche et les jours fériés.

Février

20 février

Signature d'un accord NAO dans le transport urbain.

Les partenaires sociaux de la branche du transport urbain signent un accord sur **l'évolution de 2% du salaire national minimum et des salaires minima mensuels forfaitisés.**



Mars

18 mars

Adoption de la proposition de loi sur le renforcement de la sûreté dans les transports.

Ce texte comprend des avancées majeures attendues par toute la profession, telles que l'expérimentation des caméras frontales à l'avant des tramways, la pérennisation du port des caméras-piétons pour les contrôleurs, le renforcement des prérogatives des agents de sûreté dans les transports, la création d'un délit de « transport surfing », et la fiabilisation des adresses des contrevenants en temps réel grâce au dispositif « Stop fraude ».





Représenter

COMMISSION

Affaires sociales ferroviaires

La branche ferroviaire vit une étape clé avec les premiers transferts de personnel intervenus le 15 décembre 2024. Les réglementations européennes impactent les salariés en charge de la sécurité autres que la conduite, affectant les entreprises membres de l'UTPF. Dans ce contexte, l'UTPF joue un rôle crucial en matière sociale en poursuivant la création d'un cadre social commun ambitieux pour le secteur.



MEMBRES

AFRA
Solène GARCIN-BERSON

CAPTRAIN FRANCE
Yazid OULTAF

DB CARGO FRANCE
Jean-Yves LHOMME
Morgane SIEGFRIEDT

EUROPORTE
Virginie DUFRESNOY

EUROSTAR GROUP
Marion GAMONAL

FRET SNCF
Caroline CHOQUET
GOUILLAT

GROUPE RATP
Céline MARQUIS

LE TRAIN
Aurelie GENIEYS

MESEA
Nargarajen SOOBRAYEN

OBJECTIF OFF
Philippe FRANCOIS

RATP DEV
Jean LAGRANGE
Anne VARLET

RÉGIE DES TRANSPORTS MÉTROPOLITAINS - RTM (AGIR)
Arnaud DONNADIEU
Florence LEVRINO
Camille URBAIN

RRT PACA
Nathalie BARBE

RTM ETABLISSEMENT FERROVIAIRE
Allison MAURAND

SBB CARGO FRANCE
Amir OUNZERFI
Omar ZERKLY

SBB CARGO INTERNATIONAL
Laurence SPINDLER-FREUDENREICH

SNCF GARES ET CONNEXIONS
Christophe BRUCHET

SNCF GROUPE
Philippe BRU
Carole GUÉCHI
Frédéric GUZY
Valérie SAGNOL

SNCF RÉSEAU
Misoo YOON

SNCF VOYAGEURS
Lucile QUESSART

THALYS INTERNATIONAL - THI FACTORY
Béatrice DEVEAUX
RAUMEL
Caroline DUPE

TRANSDEV
Marilyn BERTHOLOM
Caroline GONIN
Auréli JABEUR
Benoît JUÉRY
Marion LARZUL
Marie MARION

TRANSDEV RAIL
Loïc LANNE

TRENITALIA FRANCE
Merryl CHETRIT
Béatrice DE SAINT ANDRE

UNION DES TRANSPORTS PUBLICS ET FERROVIAIRES (UTPF)
Géraldine ADAM
Elodie de MATOS
Karim DERRARDJA
Mathieu DUFOUR
Yves DUFOUR
Florence SAUTEJEAU
Aimée SENECAUT-FAUCHET

2 questions à...

PHILIPPE BRU
Président de la Commission et directeur des ressources humaines, **Groupe SNCF**

Quelles ont été les étapes importantes pour la commission en 2024 ?
Cette année, le bilan social a été entièrement revu, avec des améliorations apportées à chaque étape, depuis le logiciel d'enquête jusqu'à la présentation finale. Grâce à la nouvelle enquête, les entreprises bénéficient désormais d'un processus de travail plus simple et plus rapide. De plus, le bilan se présente sous un format moderne et épuré, facilitant ainsi sa compréhension et son utilisation. Les décisions de la Cour de cassation du 13 septembre 2023 sur les droits à congés payés en cas de maladie ont entraîné une modification importante du code du travail. Pour répondre aux défis pratiques posés par ces nouvelles règles, la commission a créé un groupe de travail spécifique début juin. Ce groupe avait pour mission de recenser les difficultés d'application et de proposer des solutions adaptées, notamment en définissant une pratique commune. La commission a suivi cette réforme de près pour garantir une mise en œuvre efficace des nouvelles dispositions.

Où en est la construction de la branche ferroviaire ?
L'année 2024 constitue une année charnière pour la convention collective nationale de branche. Le premier socle structurant, négocié en 2021, a fait l'objet des premiers bilans cette année, conformément aux dispositions de l'accord de branche sur les classifications et rémunérations du 6 décembre 2021. Ces bilans ont porté sur la liste des emplois-types ainsi que sur les accords d'entreprise concernant la polyvalence et la reconnaissance de la polycompétence. En 2025, le dialogue social continuera d'occuper une place centrale. Les partenaires sociaux poursuivront leurs négociations sur l'inaptitude des conducteurs et des personnels exerçant des tâches critiques pour la sécurité (TCS). Les impacts de la transition numérique et écologique sur les métiers et compétences du secteur soulignent la nécessité de revoir l'appareil de formation de la branche. Ces impacts conduiront les partenaires sociaux à poursuivre la refonte de la formation pour répondre à ces défis. Enfin, le dossier prévoyance occupera lui aussi une place en 2025, avec l'actualisation du projet d'accord prévoyance en vue de sa mise à signature groupée avec les projets sur l'inaptitude et celui sur la formation.

Nouvel accord

Un nouvel avenant à l'accord « classifications et rémunérations » du 6 décembre 2021 portant revalorisation des salaires minima de branche a été signé le 18 janvier 2025 par les organisations syndicales UNSA et CFDT. Cet accord, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2025, prévoit une augmentation de 1,8 % des minima de branche ainsi qu'une augmentation de 5 % des indemnités conventionnelles pour le travail de nuit et le travail le dimanche et les jours fériés.

Poursuite des négociations sur l'inaptitude

Depuis novembre 2023, l'UTPF s'investit dans un projet d'accord sur l'inaptitude médicale en matière de sécurité pour les conducteurs et le personnel effectuant des tâches critiques (TCS). Depuis la première version présentée aux organisations syndicales le 28 février 2024, le projet a considérablement évolué. Grâce aux efforts de l'UTPF, le projet d'accord inclut désormais les personnels exécutant des tâches critiques pour la sécurité pour une partie des mesures. Il établit également la mise en place d'un comité paritaire de suivi des partenariats intégrant des actions de prévention avec l'INRS et la CPRPF, ainsi qu'une augmentation des taux de l'indemnité différentielle dégressive, accessible dès trois ans d'ancienneté pour les conducteurs.

Les négociations sont toujours en cours, mais les avancées réalisées jusqu'à présent démontrent l'engagement de l'UTPF.

Négociations de branche formation

Les négociations sur la formation professionnelle pour la branche ferroviaire se sont ouvertes lors de la CPPNI du 30 avril

2024 qui a permis de dresser le bilan des évolutions légales et réglementaires intervenues depuis la signature de l'accord de branche du 6 juin 2017. Fruit des travaux du groupe de travail emploi formation, une première version de texte a été présentée aux organisations syndicales lors de la CPPNI du 23 octobre 2024. Une nouvelle version intégrant des demandes formulées par les organisations syndicales et proposant des avancées a été présentée lors de la CPPNI du 19 février 2025.

STI OPE

Le règlement d'exécution (UE) 2019/773 dit « STI OPE », a évolué du fait d'une révision entrée en application le 28 septembre 2023. Parmi ses conséquences, la gestion des personnels en charge de « tâches critiques pour la sécurité autres que la conduite » (TCS), jusqu'alors connues sous le nom de « tâches essentielles de sécurité autres que la conduite » (TES) et régies par la réglementation nationale, est transférée aux exploitants ferroviaires (EF et GI) dans le cadre de leur Système de gestion de la sécurité (SGS).

L'UTPF et sa commission se mobilisent activement à travers plusieurs groupes de travail pour accompagner les adhérents dans la mise en œuvre des dispositions européennes. Grâce à la collaboration de ses membres, l'UTPF élabore actuellement des recommandations concernant la qualification des professionnels de santé chargés d'évaluer l'aptitude physique et psychologique des personnels exerçant des tâches critiques pour la sécurité ferroviaire, à l'exception de la conduite des trains. De plus, les bases d'un référentiel commun pour les TCS et les compétences associées ont été posées, garantissant ainsi une application harmonisée et efficace des nouvelles réglementations européennes.

COMMISSION

Affaires sociales du transport urbain

Un chantier majeur pour l'avenir du secteur
La Commission des Affaires Sociales du Transport Urbain s'est fixé un défi d'envergure : refondre les classifications et rémunérations de branche, inchangées depuis 1975. Ce projet structurant mobilise l'ensemble des acteurs du dialogue social afin d'assurer une concertation riche et constructive. En parallèle, la négociation d'un nouvel accord sur la formation professionnelle représente une opportunité pour la branche d'améliorer l'attractivité des métiers, de fidéliser les talents et de renforcer l'employabilité des salariés.



MEMBRES

AGIR TRANSPORT
Béatrice HUYNH
Adrien MALFRAY

GROUPE RATP
Alexandre GUYOT

KEOLIS
Christophe CHAUSSON
Fabien GAURAT
Clara-Sophie JAKUBIK
Lydie JALLIER
Guillaume LACONTE
Fabrice PERRIN

KEOLIS RENNES
Gaëlle KERBELLEC

LA ROCHELLE - RTCR (AGIR)
David CRONENBERGER

M'TAG
Laure JANOLIN
Gaëlle LE HIR

RATP CAP ILE-DE-FRANCE
Céline MARQUIS

RATP DEV
Stéphanie CELTON WOO

RÉGIE DES TRANSPORTS MÉTROPOLITAINS - RTM (AGIR)
Florence LEVRINO
Nolwenn PHILIPPOT
Camille URBAIN

TRANSPORT EN COMMUN DE L'AGGLOMÉRATION CLERMONTOISE - T2C (AGIR)
Emmanuel DEMAY

RÉUNIR SERVICES
Mylène DESBIENDRAS
Sabine DUVILLE

SNCF GARES ET CONNEXIONS
Morgane CASTANIER

TISSÉO VOYAGEURS (AGIR)
Bérengère BERNADAC
QUESNEL
Sandrine COLIN

TRANSDEV
Xavier ALBEROLA
Corinne EL FASSY
Caroline GONIN
Aurélie JABEUR
Benoît JUÉRY

TRANSDEV - SOLEA MULHOUSE
Nathalie GUARILLOFF

TRANSPORTS EN COMMUN DE TROYES - TCAT (AGIR)
Myriam GOGDEMIR

UNION DES TRANSPORTS PUBLICS ET FERROVIAIRES (UTPF)
Géraldine ADAM
Mathieu DUFOUR
Clémence ROQUEBERT
Florence SAUTEJEAU
Cécilia VAURY

2 questions à...

CAROLINE GONIN
Présidente de la Commission et directrice des ressources humaines, **Transdev**

Quelles actions du projet Transformeurs impacteront la branche en 2025 ?
Le projet Transformeurs, structuré autour de quatre axes (attirer, former, recruter, fidéliser), vise à déployer une offre de formation innovante pour tous les salariés de la branche. En 2025, plusieurs actions concrètes verront le jour : la mise en place d'un Bac +1 en maintenance au lycée professionnel Saint-Exupéry à Limoges, et le déploiement d'animations et d'outils d'orientation scolaire, incluant la réalisation d'une fresque sur la mobilité durable et l'adaptation de manuels scolaires et cahiers de vacances.

Quels seront les grands sujets de la Commission en 2025 ?
L'année 2025 sera marquée par plusieurs priorités : l'élaboration paritaire de la future grille de rémunération adossée à la classification des métiers, mais aussi le suivi des négociations sur la révision de l'accord formation du 7 juillet 2015. Par ailleurs, l'idée d'un grand plan d'actions contre l'absentéisme progresse dans le secteur. Dans ce cadre, l'UTPF mènera des campagnes de communication et de sensibilisation pour lutter contre les incivilités. Un guide de prévention et de protection des salariés victimes d'agressions sera également réalisé, compilant les bonnes pratiques mises en place par différents opérateurs de transport public.

Un dialogue social constructif en 2024

En 2024, l'UTPF a su instaurer un dialogue social fructueux avec les organisations syndicales de la branche, aboutissant à la signature de deux accords majeurs :

- **Un accord sur le financement de la formation professionnelle**, qui a élargi les possibilités de formation financées par les fonds mutualisés de la branche, en intégrant de nouvelles priorités liées aux défis environnementaux, énergétiques et technologiques.
- **Un accord sur le financement des formations dédiées au développement du dialogue social**, afin de renforcer la concertation entre les acteurs du secteur.

Par ailleurs, pour répondre aux enjeux de recrutement et renforcer l'attractivité des métiers, l'UTPF a poursuivi ses actions sous la marque employeur « Faites Bouger Les Lignes ». L'année 2024 a marqué un tournant avec la refonte et l'enrichissement du site internet, le lancement d'une campagne autour des Bus d'Or et une intensification de la communication sur les réseaux sociaux. Ces initiatives ont permis d'améliorer l'image du secteur, de mieux faire connaître les métiers et d'attirer de nouveaux talents.

Refonte des classifications et rémunérations : les négociations continuent

Depuis mai 2022, les partenaires sociaux travaillent à la refonte du système de classifications et de rémunérations de la branche. À ce jour, plus de trente groupes de travail techniques paritaires se sont réunis. Lors de la commission paritaire de négociation de février 2024, une avancée significative a été actée sur la classification des métiers.

Les négociations se poursuivront en juillet 2025 pour définir la future grille de rémunération, qui accompagnera cette nouvelle classification.

Révision de l'accord formation : un enjeu clé

Afin de rendre le système de formation plus efficace et lisible, les partenaires sociaux ont ouvert les négociations pour réviser l'accord formation du 7 juillet 2015.

En parallèle, les travaux sur les certifications de branche progressent : le Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) « conducteur de tramway » s'est déployé dans plusieurs réseaux, avec de nombreux candidats certifiés.

Concernant le CQP interbranche en maintenance des véhicules de transport en commun, le groupe de travail technique poursuit l'élaboration des référentiels.

Par ailleurs, l'Observatoire paritaire des métiers et des compétences a lancé une étude sur les managers de proximité. L'objectif est d'identifier leurs besoins en formation et certification, ainsi que leurs conditions d'emploi, en s'intéressant notamment aux problématiques d'absentéisme et de risques psychosociaux.

COMMISSION

Economie et Mobilité

Au sein de l’UTPF, la Commission Economie et Mobilité (CEM) a travaillé tout au long de l’année 2024 à étudier les différents leviers de financement du transport public. La commission a œuvré collectivement pour une meilleure connaissance des chiffres clés du transport, la mise en lumière de nouvelles sources de financement, le tout inscrit dans un important travail partenarial.



MEMBRES

AGIR TRANSPORT
Anne BELLAMY

CAPTRAIN FRANCE
Stéphane DERLINCOURT
Marc POIREL

GROUPE RATP
Clarisse COLONNA
Laurent GERARDIN
Olivier VITKINE

GROUPEMENT LACROIX & SAVAC
Stéphane BONNAUD

KEOLIS
Maxime GERARDIN
Clément MICHEL
Emilie MOLINO

LE TRAIN
Aurelie GENIEYS

MOVENTIS FRANCE
Gregory CARMONA

NOVA 14
Manuel SIRVEN-VILLAROS

RATP DEV
Sophie CASTAGNÉ
Christophe VACHERON

REGIE DES TRANSPORTS METROPOLITAINS - RTM (AGIR)
Denis COSTOPOULO

SNCF GARES ET CONNEXIONS
Sonia AYADI-BOISSY

SNCF GROUPE
Pierre HAUSSWALT
Gabriel POIFOULOT

SNCF VOYAGEURS
Stéphane BOULANGER
Fatma RAHIL

TISSÉO VOYAGEURS (AGIR)
Christine CHARY

TRANSDEV
Edouard HENAUT
Arthur LE MOAL
Bénédicte NEUMAGER

TRANSPORTS PUBLICS DU CHOLETAIS (AGIR)
Marc DELAYER

TRENITALIA FRANCE
Alexandre MOLINA

UNION DES TRANSPORTS PUBLICS ET FERROVIAIRES (UTPF)
Alice BOSLER
Jacques FERRIERE
Stéphanie LOPES
D’AZEVEDO
Arthur MARSANDE
Charles-Edouard ROEHRICH
Florence SAUTEJEAU

VECTALIA FRANCE
Thierry EMELIN

2

questions à...

CLÉMENT MICHEL
Président de la Commission et directeur général France, Régions, **Keolis**

Après une année 2024 marquée par l’instabilité institutionnelle, quels sont les chantiers à suivre en 2025 ?

La conférence de financement tant attendue pour le transport public, qui devait accompagner le lancement des SERM n’a finalement pas pu avoir lieu en raison du contexte institutionnel. Nous l’attendons avec impatience en 2025 et serons au rendez-vous pour soumettre des propositions de sources de financement innovantes tout comme de sources de meilleure performance économique de nos secteurs. Ainsi, nous entendons préparer un cahier d’acteurs dans lequel figureront également les nouveaux défis de financement pour la profession. Comme chaque année, la commission se mobilisera dans la préparation du projet de loi de finances afin de porter ces demandes dans le budget global de l’Etat.

Quelles devraient-être les priorités financières en 2025 dans le champ de la mobilité ?

Le secteur du transport public va faire face à de nouveaux défis. Au-delà du nécessaire choc d’offre, le développement des services express métropolitains va impliquer une grande coopération des acteurs, et des financements sécurisés. Le dérèglement climatique va contraindre les gestionnaires de réseaux, et les collectivités, à réaliser de nombreuses études et adaptations qu’il faudra pouvoir financer. Enfin, dans un souci d’inclusion et de qualité de service, nous devons continuer à accroître l’accessibilité de nos réseaux de transport.

Des besoins en financement toujours plus grands à anticiper

En 2024, malgré un contexte parlementaire incertain, la commission a souhaité travailler à l’anticipation de nouveaux défis et à de nouveaux moyens d’améliorer la productivité des transports collectifs. En prenant en compte les contraintes liées à l’inflation et à l’instabilité des coûts de l’énergie, la commission a engagé un travail d’actualisation du livrable existant sur les 7 leviers de performance économique du transport public, en se concentrant notamment sur les innovations technologiques et billettiques récentes, le renouvellement des flottes de matériel roulant, etc.

Une connaissance fine de la conjoncture du transport collectif

Comme chaque année, la commission a soutenu la réalisation de l’enquête transport public urbain et la rédaction des chiffres clés du transport public. Le soutien des membres et des composantes a également été précieux dans la réalisation de l’enquête trimestrielle de conjoncture et la publication des Flash-Eco-Mob.

Afin de contribuer à faire reculer les stéréotypes sur le transport collectif, la CEM a participé à l’élaboration, avec la commission CNMVD, du Décodeur des mobilités. Ce document de l’UTPF examine, décortique et contredit 24 idées reçues, dont certaines peuvent se manifester lors d’échanges avec les collectivités.

La commission a également, tout au long de l’année 2024, travaillé avec la Cour des comptes dans le cadre de leur enquête sur les soutiens financiers à la mobilité des jeunes et à la contribution des usagers en général. La commission, à travers ses composantes, a fourni à la Cour des comptes les éléments requis.

Une collaboration au service du financement du transport collectif

La commission a contribué à formuler des demandes pour le PLF 2025 portées par l’UTPF : réserver une part du produit des enchères carbone aux transports collectifs – une attente partagée avec le MEDEF-, étendre la hausse des taux de versement mobilité à la province, ou encore pérenniser une année de plus le dispositif de remboursement défiscalisé à 75% de l’abonnement de transports collectifs pour les employeurs. Dans la continuité de ce travail, la commission a réalisé un mini guide sur le financement des transports à destination des élus/parlementaires.

COMMISSION

Affaires publiques

Dans un contexte d’élections aux niveaux national et européen et en lien étroit avec les autres commissions de l’UTPF, la CAP s’est mobilisée tout au long de l’année 2024 pour continuer à promouvoir, sur de nombreux dossiers législatifs et réglementaires – y compris financiers – les intérêts de ses adhérents en tant qu’acteurs indispensables pour une mobilité durable, intelligente et sûre.



MEMBRES

AGIR TRANSPORT
Roxane VIOT

COMPAGNIE DES TRANSPORTS STRASBOURGEOIS - CTS (AGIR)
Jean-Michel AUGÉ

DB CARGO FRANCE
Jean-Yves LHOMME

ENTERPRISE MOBILITY
Aurélia DEBRU

EUROPORTE / GETLINK
Nicolas EMPISSE

EUROSTAR GROUP
Lorraine CHOQUART
Renaud THILLAYE

FRET SNCF
Romain LAGARDE

GROUPE RATP
Nicolas BLAIN
Quentin CORNIC
Frédéric DUPOUY
Muriel GRANDGUILLAUME
Thomas HARTOG
Mathilde PETIT

KEOLIS
Maxime GERARDIN
Laurent GRAVIER
Nicolas PELISSIER

LE TRAIN
Aurelie GENIEYS

LISEA
Lionel EPELY
Joaquim GODDE
Valérie MARQUIS
Victoria SACX

RATP DEV
Laure BOULARD
Claire LAURAS

RÉGIE DES TRANSPORTS MÉTROPOLITAINS - RTM (AGIR)
Chloé BRISQUET

RÉUNIR SERVICES
Mylene DESBIENDRAS
Anne-Claire LAUNAY

SNCF GARES ET CONNEXIONS
Nina BOURGIER
Laetitia GUIBOUT

SNCF GROUPE
Laurence COUR
Karine GROSSETETE
Antoine GUILLEMAN
Mélanie KOHLER
Sophie LOMBARD
Charlotte MOREL
D'ARLEUX
Laurence NION
Jérémie PELERIN
Cédric VERDEAUX

SNCF RÉSEAU
Emma CHLEBOWSKI
Sara DARLEY-REYGNER
Alain QUINET

SNCF VOYAGEURS
Romain DESAIX
Anne GUENIOT
Gaëlle VANTALON

TISSÉO VOYAGEURS (AGIR)
Marine GARNIER

TRANSDEV
Laurent BOUGARD
Mihai CHIRCA
Arthur LE MOAL
Laurent MAZILLE

TRENITALIA FRANCE
Anne-Cécile DELBES
Allison MACE
Alexandre MOLINA

UNION DES TRANSPORTS PUBLICS ET FERROVIAIRES (UTPF)
Laurence DOURLLEN
Stéphanie LOPES
D'AZEVEDO
Arthur MARSANDE
Karine MAUBERT
Jean-Philippe PEUZIAT
Sacha RAYNAUD
Charles-Edouard ROEHRICH
Florence SAUTEJEAU

2 questions à...

ALAIN QUINET
Président de la commission et directeur général exécutif, **SNCF Réseau**

Quel regard portez-vous sur cette année 2024 ?

L’année 2024 a été marquée par des échéances politiques importantes au niveau national, mais aussi au niveau européen avec la mise en place d’un nouveau Parlement et d’une nouvelle Commission, dans un contexte où l’Europe joue un rôle de plus en plus important dans les mobilités, avec un soutien constamment réaffirmé au développement des transports ferroviaires et collectifs. Ceci a nécessité d’initier de nombreux contacts pour rencontrer et faire un travail de pédagogie auprès des nouveaux parlementaires, ministres, Commissaires et leurs équipes. De ce point de vue, le déplacement de la CAP à Bruxelles en novembre a été extrêmement utile. En dehors de ce contexte électoral, les textes discutés en CAP ont encore été nombreux cette année et j’en profite pour remercier les membres de la commission pour leur implication. Il est très important que nous puissions échanger et renforcer mutuellement nos actions d’influence sur tous ces textes. Je remercie aussi tous les intervenants extérieurs qui ont accepté d’être auditionnés cette année par la CAP. Je pense à la Représentation permanente de la France auprès de l’UE, à la Présidence belge du Conseil de l’UE, à l’Institut de l’Économie pour le Climat (I4CE) ou à l’Association allemande des transports publics et ferroviaires (VDV).

Quelles sont les prochaines grandes échéances que la CAP suivra de près en 2025 ?

Le sujet de l’avenir du financement des transports publics et ferroviaires sera au cœur de l’attention en 2025, aussi bien au niveau national qu’eupéen. Au niveau français, il conviendra pour la CAP de continuer à travailler étroitement avec la Commission Economie et Mobilité (CEM) pour préparer la Conférence nationale sur le financement des mobilités annoncée pour mai par le ministre des Transports, mais aussi pour traduire les futurs engagements dès le prochain PLF 2026. Au niveau européen, la CAP devra rester mobilisée en vue des discussions sur la place des transports dans le prochain budget pluriannuel de l’UE post-2027.

La CAP œuvre pour que les transports publics et ferroviaires soient reconnus au plus haut niveau par les Autorités nationales et européennes.

Principaux dossiers au niveau national

La CAP s’est fortement mobilisée sur la question de l’investissement, en particulier autour de la préparation de la loi de finances 2025, avec des propositions non seulement pour la partie II (dépenses) mais aussi pour la partie I (recettes) reprises par des députés et sénateurs de plusieurs partis. Deux points de satisfaction sont la poursuite en 2025 de la défiscalisation de la prise en charge accrue des titres d’abonnement par les employeurs (75%) et l’affectation pour la première fois de revenus ETS 1 à nos secteurs. La CAP a aussi été active sur le thème de la sûreté dans les transports avec le suivi de la proposition de loi du Sénateur Tabarot sur le sujet. Parmi les autres textes sur lesquels la CAP s’est penchée, citons la loi PPL Marseille sur l’encadrement du droit de grève, le PJJ Simplification, mais aussi les textes réglementaires sur les ombrières photovoltaïques. Enfin, la CAP est restée active sur le sujet de la raréfaction de l’offre assurantielle en maintenant une relation forte avec Bercy.

Principaux dossiers au niveau européen

La CAP a beaucoup œuvré pour la préparation puis la valorisation du Manifeste UTPF pour les élections européennes qui a même été présenté lors d’un événement dédié dans les locaux de l’UTPF en présence du vice-Premier ministre belge, de la présidente de la Commission Transports du Parlement européen et de la Commission européenne. La CAP est restée par ailleurs très mobilisée pour influencer la fin des négociations sur le projet de Règlement UE sur la révision des normes d’émissions de CO₂ pour les bus, parvenant à repousser de 5 ans une date limite trop contraignante. La CAP a continué d’être très proactive pour influencer les négociations institutionnelles sur le Paquet législatif « Ecologisation des transports » avec ses textes sur la gestion de la capacité ferroviaire, le calcul des émissions de CO₂ et sur les méga-camions. La CAP s’est aussi fortement mobilisée sur le futur régime des aides d’Etat aux entreprises ferroviaires et sur le dossier des droits des passagers. Enfin, la CAP a continué à suivre de près les initiatives en cours ou à venir dans le champ du numérique et de la billettique, et a lancé des travaux pour aboutir à une position commune sur l’avenir du programme d’investissement pour les transports (MIE) dans le cadre du prochain budget pluriannuel de l’UE post-2027.

COMMISSION

Nouvelles Mobilités, Villes de Demain

Au sein de l’UTPF, la Commission Nouvelles Mobilités, Villes de Demain (CNMVD) est l’espace privilégié pour discuter d’innovation, d’évolutions sociétales et d’articulation entre les modes. Elle veille à promouvoir les initiatives du secteur dans ces thématiques.

En 2024, la commission a donné la part belle aux générations, à l’instar de l’Observatoire de la mobilité.



MEMBRES

AGIR TRANSPORT
Magalie DUJEANCOURT

CITYGO
Franck CAZENAVE
Patrick ROBINSON
CLOUGH

ENTERPRISE MOBILITY
Aurélia DEBRU

TISSÉO VOYAGEURS (AGIR)
Franck LESENS

GROUPE RATP
Nadège FAUL
Nathalie HERY
Nicolas LE FLOCH
Benoît MARICHAL
François VAUXION

KEOLIS PAYS D'AIX
Sandrine GAUBERT

KEOLIS
Eric CALLÉ
Bénédicte GUENOT
Arnaud JULIEN
Emilie MOLINO

LE TRAIN
Aurelie GENIEYS

MOVENTIS FRANCE
Gregory CARMONA

RATP DEV
Jean-Baptiste BONEU
Quentin ZUTTRE

RÉGIE DES TRANSPORTS MÉTROPOLITAINS - RTM (AGIR)
Cynthia GUTTON
Gil VALABRÈGUE

RÉUNIR SERVICES
Gabrielle JOURDAN
Elouan LEPAROUX

SNCF GARES ET CONNEXIONS
Morgane CASTANIER

SNCF GROUPE
David BOROT

TRANSDEV
Virginie CAUBET
Laure DOUARRE
Christine GASPARIINI
Yoann KIENNE
Thibault LONEUX
Nicolas MORAEL
Julien REAU

TRANSPORTS PUBLICS DU CHOLETAIS (AGIR)
Marc DELAYER

UNION DES TRANSPORTS PUBLICS ET FERROVIAIRES (UTPF)
Alice BOSLER
Sigrid CLAVIERAS
Jacques FERRIERE
Stéphanie LOPES
D'AZEVEDO
Florence SAUTEJEAU

2 questions à...

MARC DELAYER
Président de la commission et directeur général des Transports Publics du Choletais, **AGIR Transport**

Quelles sont les perspectives pour la commission en 2025 ?
Nous sommes presque à la fin du mandat de cette commission et verrons se concrétiser en 2025 tout ce que nous avons amorcé au cours de l’année et demie qui vient de s’écouler. Nous nous sommes résolument ouverts à d’autres secteurs, d’autres parties prenantes, ce qui nous a permis de nourrir nos réflexions et d’avancer sur des sujets communs. Le partenariat avec France Silver Economie prendra toute son ampleur en 2025, tandis que notre coopération avec la FUB aboutira à un livrable commun. La convention que nous avons signée avec le CEREMA en 2023 poursuivra sa déclinaison sur les mêmes sujets, mais également sur les véhicules autonomes par exemple. D’autres organismes ont été auditionnés lors de nos réunions, et nous allons poursuivre nos échanges avec eux sur de nouveaux sujets.

Comment la commission s’inscrit-elle dans le projet Transformeurs ?
La CNMVD est l’une des commissions référentes du projet Transformeurs. L’innovation sur laquelle les membres travaillent et promeuvent se traduit nécessairement dans les compétences et métiers de demain. C’est pourquoi nous avons été amenés à auditionner plusieurs organismes de formation pour valider l’intérêt du contenu de leurs programmes pour nos secteurs. C’est avec des programmes ambitieux que nous parviendrons à attirer les talents et développer nos offres de mobilité tant du point de vue quantitatif que qualitatif.

Une commission tournée vers l'inclusion, l'innovation et les territoires

La commission a entamé la déclinaison des axes inscrits au partenariat UTPF – France Silver Eco. Elle a initié l’écriture d’un guide de bonnes pratiques pour attirer et fidéliser les seniors dans les réseaux, dont la parution est prévue pour 2025. Elle a également contribué à une étude avec le CREDOC pour définir les « besoins socles » des personnes âgées.

Dans une même optique d’inclusion, la commission a lancé un groupe de travail dédié à la mise en valeur des initiatives de mobilité en zone peu dense. Il vient en complément des travaux sur l’articulation entre transports collectifs et modes actifs qui ont permis de renforcer le dialogue avec nos partenaires tels que la FUB ou le Réseau Vélo et Marche.

L’articulation des transports publics et ferroviaires avec les autres modes accroît en effet leur attractivité. Aussi, la CNMVD suit les travaux du Groupe de travail national sur l’autopartage qui viennent compléter ceux du gouvernement sur le système de cars express, auxquels l’UTPF contribue.

La parution du Décodeur du Transport Public – 24 idées reçues, réalisé en collaboration avec la commission Economie et Mobilité, a consacré le rôle des transports publics et ferroviaires en tant qu’intégrateurs de mobilité, battant en brèche certaines idées reçues et mettant en lumière leur rôle sociétal déterminant.

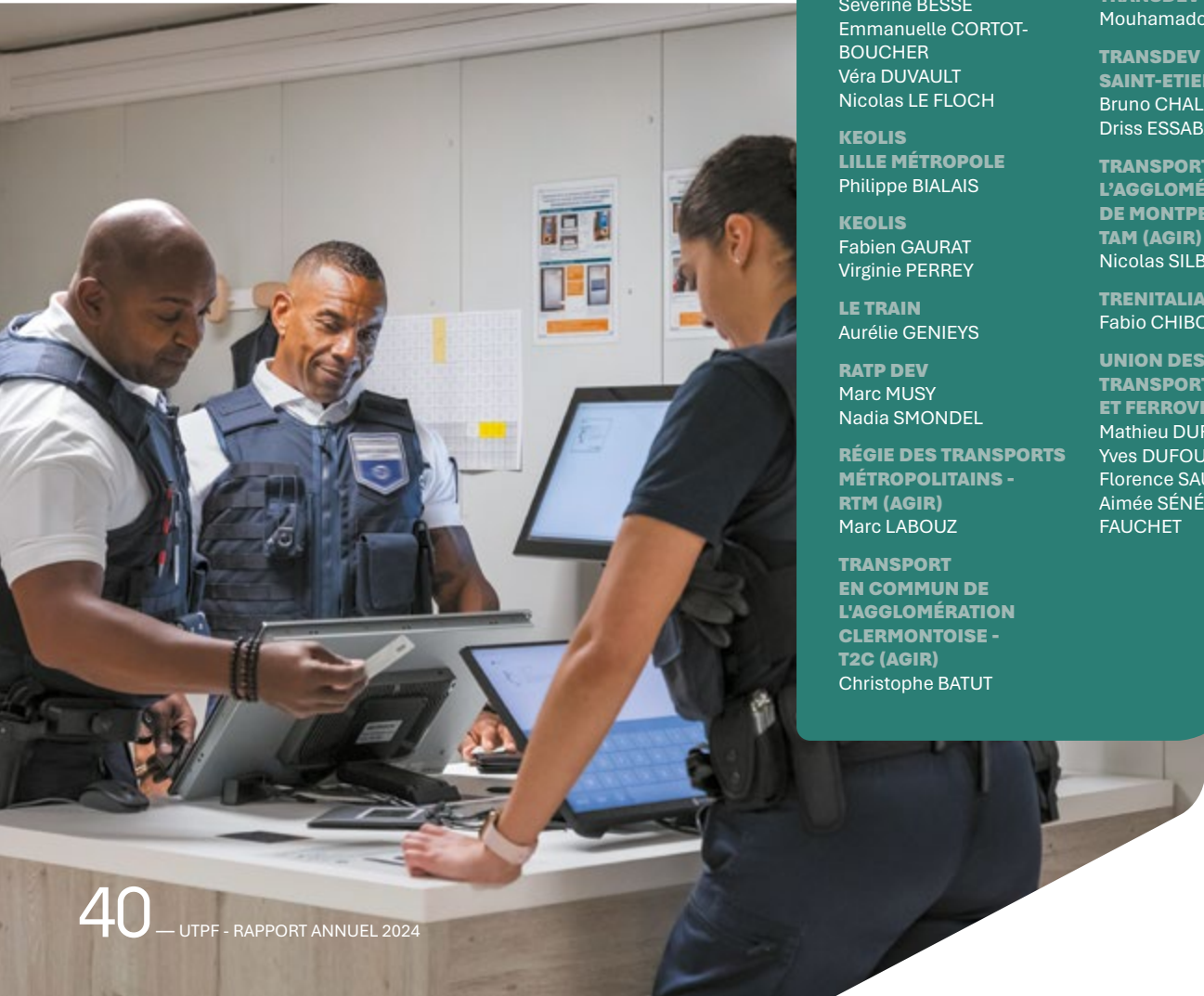
La commission a également travaillé sur des sujets tels que l’Intelligence Artificielle (IA), afin de donner de la visibilité aux initiatives déjà menées par les adhérents de l’UTPF. Il s’agit de rappeler l’expertise des acteurs du transport dans ce domaine ainsi que la plus-value concrète et pragmatique pour les usagers. Le groupe de travail a produit un projet de position, dont la parution est prévue pour 2025.

L’IA est une brique des travaux de la Stratégie nationale mobilité autonome. La dernière année de cycle s’est traduite par la conclusion de nombreux travaux auxquels la CNMVD a été associée : publication de guides, modification de textes réglementaires, développement d’un référentiel économique, etc.

Enfin, la commission a constitué un “groupe miroir” relatif au projet de titre unique porté par le ministère des transports et poursuit les travaux entamés depuis la LOM sur les services numériques multimodaux, au niveau français et européen.

COMMISSION Sûreté et Lutte contre la fraude

Véritable lieu d'échange et de partage des bonnes pratiques, la Commission Sûreté et Lutte contre la fraude valorise et promeut les initiatives mises en place par ces entreprises afin d'assurer des transports sûrs pour les biens et les personnes. Par ailleurs, elle porte la voix du secteur auprès des hautes instances en vue de faire évoluer le cadre législatif et d'adapter les outils nécessaires.



MEMBRES

AGIR TRANSPORT
Amandine JANCOURT
Adrien MALFRAY

COMPAGNIE DES TRANSPORTS STRASBOURGEOIS - CTS (AGIR)
Guillaume FEBVAY

DB CARGO FRANCE
Jean-Yves LHOMME

TISSÉO VOYAGEURS (AGIR)
Bérengère BERNADAC
QUESNEL
Audrey HIPPERT

FRET SNCF
Bertrand GRYNSZPAN

GROUPE RATP
Séverine BESSE
Emmanuelle CORTOT-BOUCHER
Véra DUVAULT
Nicolas LE FLOCH

KEOLIS
Fabien GAURAT
Virginie PERREY

LE TRAIN
Aurélie GENIEYS

RATP DEV
Marc MUSY
Nadia SMONDEL

RÉGIE DES TRANSPORTS MÉTROPOLITAINS - RTM (AGIR)
Marc LABOUZ

TRANSPORT EN COMMUN DE L'AGGLOMÉRATION CLERMontoISE - T2C (AGIR)
Christophe BATUT

RÉUNIR SERVICES
Sélim MAIZI

SNCF GARES ET CONNEXIONS
Bérengère DHALLUIN

SNCF GROUPE
Christophe BOUTEILLE

SNCF VOYAGEURS
Grégory DENTANT
Dominique JOUTEL-
EVANO

SEMITAN
Christophe ROIRAND

TRANSDEV
François BERTON
Serge CASTELLO
Jean-Michel FENAUT

TRANSDEV LE HAVRE
Mouhamadou N'DIAYE

TRANSDEV SAINT-ETIENNE
Bruno CHALMANDRIER
Driss ESSABAR

TRANSPORTS DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTPELLIER - TAM (AGIR)
Nicolas SILBERZAHN

TRENITALIA FRANCE
Fabio CHIBOUB

UNION DES TRANSPORTS PUBLICS ET FERROVIAIRES (UTPF)
Mathieu DUFOUR
Yves DUFOUR
Florence SAUTEJEAU
Aimée SÉNÉCAUT-
FAUCHET

2 questions à...

EMMANUELLE CORTOT-BOUCHER
Secrétaire générale, **Groupe RATP**

Vous avez été désignée présidente de la CSLCF en ce début d'année 2025 et avez déjà présidé une réunion. Quel est votre premier sentiment ?
Je suis ravie d'avoir rejoint cette Commission, au sein de laquelle nous analysons les retours de terrain des différents opérateurs et élaborons des actions communes pour renforcer la sûreté des biens et des personnes. Dès la première réunion, j'ai senti l'engagement très fort de tous les membres autour de ces enjeux essentiels. J'ai aussi constaté la grande variété des thématiques abordées, avec des débats concernant les propositions d'amendements pour la proposition de loi relative au renforcement de la sûreté dans les transports, le dispositif « Stop Fraude » ou encore le développement des formations en sûreté.

Quels sont les projets attendus pour 2025 ?
Après plus d'un an de collaboration avec les pouvoirs publics, l'UTPF attend avec confiance la promulgation de la loi relative au renforcement de la sûreté dans les transports, qui permettra de consolider le continuum de sécurité au bénéfice des voyageurs et des opérateurs. Par ailleurs, l'UTPF a officiellement lancé le dispositif « Stop Fraude » lors de ses vœux. Dans un premier temps, les six opérateurs ayant financé le projet assureront son déploiement sur leur réseau. Par la suite, il sera progressivement adopté par d'autres opérateurs. Ce dispositif constitue une avancée majeure dans la lutte contre la fraude. Enfin, l'UTPF continuera d'engager des actions nouvelles pour renforcer la sûreté des biens et des personnes. Le développement de formations en matière de sûreté figurera parmi les priorités de l'année 2025.

Un engagement renforcé des entreprises de transport en faveur de la sûreté

Réaffirmant leur engagement en faveur de la sécurité de tous, les membres de la Commission Sûreté et Lutte contre la fraude ont poursuivi leurs travaux. L'un des principaux faits marquants de 2024 a été le dépôt, en début d'année, d'une proposition de loi visant à renforcer la sûreté dans les transports. Celle-ci permettra d'améliorer la réglementation en dotant les agents des services internes de sécurité des opérateurs de nouveaux pouvoirs et en renforçant le continuum de sécurité pour une meilleure protection des voyageurs. Cette proposition de loi intègre également des mesures visant à sécuriser l'offre de services grâce à la technologie. Fruit d'un travail collaboratif entre les membres de la Commission, elle comprend plusieurs dispositions portées par l'UTPF, notamment, la pérennisation de l'usage des caméras-piétons pour les agents de contrôle, l'élargissement des prérogatives des agents de la SUGE et du GPSR en matière de palpations, ou encore, l'installation de caméras frontales à l'avant des tramways à titre expérimental. Les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 ont aussi représenté un défi majeur en matière de sûreté et de lutte contre la fraude pour les opérateurs de transport. Grâce à une anticipation efficace des acteurs du secteur, l'événement s'est déroulé dans des conditions maîtrisées.

« Stop fraude », pour renforcer la lutte contre la fraude dans les transports publics

En fin d'année, l'UTPF a annoncé la mise en place du dispositif « Stop Fraude », rendu possible par la publication du décret du 3 décembre 2024. Ce dispositif vise à fiabiliser les adresses des contrevenants afin d'optimiser le recouvrement des amendes. Mis en place en collaboration avec le ministère des Transports, le ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, l'Imprimerie Nationale et les principaux opérateurs de transports publics, « Stop Fraude » interrogera quotidiennement la base de données fiscales du ministère des Finances pour obtenir en temps réel l'adresse actualisée des contrevenants. Grâce à ce système, les procès-verbaux pourront être envoyés plus rapidement. Avec une capacité d'un million d'interrogations par an, ce dispositif permettra d'augmenter significativement le taux de recouvrement des amendes. La Commission Sûreté et Lutte contre la Fraude tient à remercier Monsieur Patrice Lovisa, Directeur du Département Réseau de surface du Groupe RATP, pour son engagement en tant que président de la Commission pendant de nombreuses années. Elle a le plaisir d'accueillir Madame Emmanuelle Cortot-Boucher, Secrétaire Générale du Groupe RATP, en tant que nouvelle Présidente.

COMMISSION

Systeme ferroviaire

Dans un contexte politique marqué par l’incertitude et l’élection des députés européens, la commission s’est attachée à nourrir sa vision de long terme en faisant intervenir des parties prenantes de haut niveau, notamment sur le plan national avec le déploiement de l’ERTMS, les travaux de l’ART, l’étude d’impact de l’EPSF concernant les risques liés au changement climatique ou le programme de recherche Europe’s Rail.



MEMBRES

AGIR TRANSPORT
Alain GONDELMANN

CAPTRAIN FRANCE
Stéphane DERLINCOURT

DB CARGO FRANCE
Loïc BATTU
Gaël CASTAGNÉ
Alexandre GALLO

EUROPORTE
Christelle PIGNAULT

FRET SNCF SAS
Serge BATY

GROUPE RATP
François MAZZA
Farida OMARI

LE TRAIN
Jean-Claude BELLI
Alain GETRAUD

LISEA
Philippe JAUSSEURAND

OBJECTIF OFP
Philippe FRANCOIS
Magali SENAUX

RATP DEV
Sandrine GUILLAUMIN
Edouard JOUENNE
Julien LOKNAR

SBB CARGO FRANCE
Samir CHERFAOUI
Omar ZERKLY

SBB CARGO INTERNATIONAL
Annik JEIZINER

SNCF GARES ET CONNEXIONS
Nina BOURGIER
Frédéric D'ETTORE
Thierry MARDUEL

SNCF RÉSEAU
Etienne DELPY

SNCF GROUPE
David BOROT
Yohanna FRANCOIS
Alain GIOT
Arnaud MANOURY
Gilles QUESNEL
Cédric VERDEAUX

SNCF VOYAGEURS
Laurent BEAUCAIRE
Marek MAVRIDIS

TRANSDEV
Mathilde BOMMIER
Virginie CABANILLAS
Alix LECADRE
Mario MAJOR

TRENITALIA FRANCE
Anne-Cécile DELBES

UNETO
Claude STEINMETZ

UNION DES TRANSPORTS PUBLICS ET FERROVIAIRES (UTPF)
Sigrid CLAVIERAS
Canisius GASSA
Stéphanie LOPES
D'AZEVEDO
Arthur MARSANDE
Karine MAUBERT
Jean-Philippe PEUZIAT
Florence SAUTEJEAU

2 questions à...

ALEXANDRE GALLO
Président de la commission et
Président-Directeur général, **DB Cargo France**

Comment la commission compte-t-elle contribuer en 2025 au programme « Transformeurs » de l'UTPF, lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt « France 2030 » ?

La commission travaille en transverse avec le département « Attractivité, Emploi et Formation » de l'UTPF, dans la continuité des travaux de préfiguration de 2024, pour apporter son expertise en matière de sécurité dans la conception de quatre formations pilotées par l'UTPF et son partenaire de consortium Digirail :

- Formation « enjeux fondamentaux de la sécurité du système ferroviaire » dit « module d'acculturation », à destination des cadres de direction hors direction sécurité
- Formation certifiante « pilotage de la sécurité », à destination des cadres de direction sécurité
- Formations aux tâches critiques pour la sécurité ferroviaire
- Formations dans le cadre du décret SECUFER.

Quels sont les grands enjeux européens en 2025 ?

L'année 2025 marque le début d'une nouvelle mandature européenne. Parmi les initiatives à suivre de près, celles liées à la billettique devraient occuper une place centrale dans les discussions européennes.

Par ailleurs, les négociations autour de la révision du Cadre financier pluriannuel de l'UE soulèvent des incertitudes, notamment quant à l'avenir du Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE).

En parallèle, plusieurs dossiers hérités de la précédente mandature restent à l'agenda. La révision de la Directive Poids et Dimensions, le Règlement sur les capacités ferroviaires et les initiatives relatives aux droits des passagers continueront d'alimenter les débats et nécessiteront une mobilisation forte des acteurs du secteur.

Une commission au service d'un secteur ferroviaire plus sûr, plus vert, plus intégré

La sécurité et l'interopérabilité ferroviaire ont occupé une grande partie des travaux de la commission en 2024, avec la constitution d'un groupe de travail consacré à l'étude de l'impact de la STI OPE en ce qui concerne les personnels en charge de tâches critiques pour la sécurité, et un autre groupe de travail consacré à la préparation d'un cahier des charges de formation à la sécurité du système ferroviaire, dans le cadre de la candidature du consortium mené par l'UTPF à l'appel à manifestation d'intérêt France 2030.

En ce qui concerne le fret ferroviaire, dans le cadre du programme REMOVE, l'UTPF et l'AUTF ont piloté une étude visant à identifier le potentiel de report modal ferroviaire de quatre filières industrielles et agricoles utilisatrices de transport de fret conventionnel, ainsi que pour le transport combiné.

Au niveau européen, l'année 2024 a été marquée par la tenue des élections européennes. L'UTPF s'est pleinement mobilisée à travers la rédaction et la diffusion d'un Manifeste à l'attention des candidats. Intitulé Transport public urbain et transport ferroviaire : acteurs incontournables pour la décarbonation de l'Union européenne, ce Manifeste contenait une série de 12 recommandations pour transformer durablement la mobilité de demain en Europe. Il appelait en particulier les futurs Eurodéputés à s'engager autour de 4 grands axes : une mobilité au service de la planète

et de la cohésion sociale, un investissement en faveur des transports publics urbains et ferroviaires à la hauteur des enjeux, une mobilité plus intelligente, et la formation et les compétences de demain.

En raison des élections, de nombreux dossiers européens présentés par la Commission européenne en 2023 sont encore en discussion au niveau du Parlement et du Conseil. Il s'agit notamment des textes relatifs aux droits des passagers et des textes issus du paquet « écologisation des transports », comprenant les projets de règlement relatifs à la capacité ferroviaire de comptabilisation des émissions et le projet de révision de la directive « poids et dimensions ». La commission a ainsi été amenée à proposer une position commune concernant la directive Poids et Dimensions, et particulièrement sur la circulation des méga-camions (systèmes modulaires européens).

Concernant l'examen des deux textes relatifs à l'amélioration des droits et de l'information des voyageurs, l'UTPF rappelle d'une part qu'il est impératif de fixer un cadre multimodal cohérent et lisible avec les règles appliquées par modes de transport et que d'autre part du fait de leurs spécificités, les modes et services de transport en grande partie exclus ou dispensés d'appliquer la législation de l'UE sur les droits des passagers doivent être expressément exclus du futur cadre multimodal. Il est ici tout particulièrement question des spécificités du transport public urbain (tels que bus, tramway, métros) et des services ferroviaires urbains, suburbains et régionaux.

COMMISSION

Techniques, Exploitation et Développement durable

Les transports publics et ferroviaires, essentiels pour décarboner la mobilité, s'engagent activement dans leur propre transition et adoptent une stratégie de sobriété énergétique. Ces ambitions entraînent de nombreux défis techniques que les travaux de la commission contribuent à faciliter, dans un environnement normatif très contraint.



MEMBRES

AGIR TRANSPORT
Adrien MALFRAY
Christophe PETIT

COMPAGNIE DES TRANSPORTS STRASBOURGEOIS - CTS (AGIR)
Sebastien LASFARGUE

EUROPORTE
Christelle PIGNAULT

GROUPE RATP
Patrice LOVISA
Sophie MAZOUÉ
François VAUXION

KEOLIS
Thierry GUINARD
Antonia HOOG
Bruno LAPEYRIE
Laetitia NICCO

LE TRAIN
Jean-Claude BELL
Aurelie GENIEYS
Catherine PIHAN LE BARS

LISEA
Thierry CHARLEMAGNE

RATP DEV
Georges DESPAIGNE

RÉGIE DES TRANSPORTS MÉTROPOLITAINS - RTM (AGIR)
Cédric SAULNIER

RÉUNIR SERVICES
Laurent BOUDOT

SNCF GARES ET CONNEXIONS
Virginie GUICHET

SNCF GROUPE
Florence COUSIN
Pierre SANDEVOIR

TISSÉO VOYAGEURS (AGIR)
Romain de MONTBEL

TRANSDEV
Manoela ARAUJO
Virginie CABANILLAS
Clément GUIBERT
Matthieu TIPHAINE

TRANSPORTS DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTPELLIER - TAM (AGIR)
Nicolas SILBERZAHN

TRENITALIA FRANCE
Fabienne MOUTET

UNION DES TRANSPORTS PUBLICS ET FERROVIAIRES (UTPF)
Stéphanie LOPES D'AZEVEDO
Michaël ROYER
Florence SAUTEJEAU

2 questions à...



PATRICE LOVISA

Président de la commission et directeur de la BU Réseaux de surface, Groupe RATP

Vous êtes devenu président de la commission en 2025. Quels sujets sont prioritaires pour vous ?

Je tiens tout d'abord à rendre hommage au travail de qualité accompli en 2024 par ma prédécesseuse, Marie-Claude Dupuis, ainsi que par les membres de la commission. Aucun sujet ne doit être considéré comme moins important, bien que je souhaite mettre en avant trois thématiques essentielles : le développement durable, l'inclusion et la qualité du service. Les transports publics et ferroviaires s'engagent par nature en faveur de la mobilité durable. Les réglementations actuelles, tant françaises qu'européennes, imposent aux réseaux des adaptations significatives pour aller encore plus loin. La commission a pour mission d'expliquer les points techniquement complexes à tous les adhérents de l'UTPF et aussi de solliciter des clarifications auprès des services de l'État pour que chacun puisse mener à bien ses projets. Et cela dans le cadre d'objectifs d'adaptation au changement climatique, d'accessibilité, et de maintien d'une offre de qualité pour attirer de nouveaux clients voyageurs.

Ces 3 thèmes sont extrêmement structurants pour l'exploitation, tous les réseaux seront-ils en mesure de relever les défis qu'ils imposent ?

Les réseaux adhérents à l'UTPF présentent tous des caractéristiques très variées. Leur zone d'activité, la nature de leur matériel roulant, leur dimension, leurs infrastructures, nécessitent une réponse spécifique que les échanges en commission contribuent à apporter. Les membres de cette commission ont en effet pour mission d'adapter leurs expertises à l'écosystème de l'UTPF. De plus, la commission est en lien avec les autres commissions, telles que celles en charge de l'Économie, de la Mobilité et des Affaires Publiques, pour objectiver les besoins de financement résultant des nouvelles régulations et ainsi porter au mieux les actions d'influence de l'UTPF.

Une commission mobilisée pour accompagner la transition des flottes et des métiers

La réglementation européenne relative à la réduction des émissions de CO₂ pour les poids lourds va accélérer la transition des flottes de bus vers l'électricité. Cela nécessite une révision complète des processus des réseaux urbains, englobant l'acquisition des véhicules, leur maintenance, ainsi que l'adaptation des dépôts. La commission a mis son expertise à disposition pour relever ces défis. La réalisation du rapport biannuel sur les véhicules de services urbains qui analyse les volumes, les sources d'énergie, la maintenance, les équipements embarqués, représente un outil clé pour défendre les points de vue de nos adhérents auprès des autorités concernées.

La commission a par ailleurs remis à jour les outils d'estimation des émissions de CO₂ et des gaz à effet de serre des prestations de transport afin que chaque opérateur de transport urbain ou ferroviaire puisse évaluer et afficher ses émissions par voyage.

Elle a également pris part à deux consultations nationales qui ont permis de valoriser les atouts des secteurs du transport urbain et ferroviaire dans la Stratégie Nationale bas-carbone et d'apporter des propositions concrètes dans le cadre du Plan National d'Adaptation au Changement Climatique. Ces consultations permettent de défendre les intérêts des opérateurs de transport auprès des décideurs, en se concentrant notamment sur la transition énergétique des flottes et des infrastructures.

Cette transition s'opère dans le cadre de nouvelles contraintes relevant de l'article 40 de la loi APER sur les ombrières photovoltaïques installées dans les parkings. Les évaluations effectuées par la commission sur ce sujet ont contribué à la création d'un guide élaboré par la DGTIM, prenant en compte la variété des réseaux.

Les atouts des transports publics s'illustrant aussi dans la qualité de service, la commission a organisé le concours du Bus d'or. Ce rendez-vous biennal a vocation à valoriser la profession de conducteur de bus et à répondre aux enjeux de recrutement, tout en mettant en avant l'accessibilité et les alternatives de transport durable en milieu urbain. Cette année, la compétition a réuni 56 conducteurs dans le cadre d'épreuves très techniques, au cours desquelles leur savoir-faire et leur professionnalisme ont été mis à l'honneur.

ATTRACTIVITÉ, EMPLOI, FORMATION



Transformeurs

Transformeurs est un projet porté par l’UTPF, lauréat de l’AMI CMA « Compétences d’avenir » de France 2030 depuis avril 2024. Son ambition est claire : faire de la formation et de l’emploi des leviers stratégiques pour atteindre la neutralité carbone dans les transports urbains, interurbains et ferroviaires d’ici 2050.

Avec un budget de 12 millions d’euros, dont 8 millions financés par l’État, ce programme se décline en 90 actions et dispositifs opérationnels sur quatre ans. Il repose sur la collaboration de 27 acteurs majeurs du secteur :

- **FÉDÉRATIONS PROFESSIONNELLES :**
UTPF, FNTV
- **ENTREPRISES DE TRANSPORT :**
RATP, Keolis, Transdev, RTM, SNCF SA, SNCF Voyageurs, SNCF Réseau, DB Cargo, Captrain, Objectif OFP
- **OPCO MOBILITÉS**
- **ÉTABLISSEMENTS D’ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION :**
CNAM, CESI, Université de Cergy, Université de Lyon, École des Ponts, Telecom Paris, Lycée Saint-Exupéry de Limoges, Campus des Métiers et des Qualifications, AFTRAL, AFPA, DIGIRAIL, CIFFCO
- **COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET ACTEURS ACADÉMIQUES :**
Région Centre-Val de Loire, GIP FCIP Nouvelle-Aquitaine, Rectorat de Limoges

Le projet s’articule autour de quatre axes fondamentaux : attirer, former, recruter et fidéliser.

Son objectif est de structurer une offre de formation innovante pour les 1 500 entreprises et 360 000 salariés du secteur, en déployant des actions d’attractivité et plus de 70 dispositifs de formation initiale et continue, du CAP au Master, couvrant huit familles de métiers (conduite, maintenance, exploitation, circulation, sécurité ferroviaire,...). Ce projet inédit comporte un volet territorial avec l’appui de 6 régions pilotes (Centre val de loire, AURA, Sud, Occitanie, Nouvelle aquitaine, et Bretagne) pour expérimenter et déployer ces actions avant une généralisation à l’ensemble du territoire.

D’ici fin 2027, plus de 50 000 personnes auront bénéficié de ces formations, et d’ici 2030, plus de 200 000 auront été formées ou sensibilisées grâce au projet. Son lancement officiel a eu lieu le 15 novembre 2024 avec un comité de pilotage réunissant l’ensemble des membres du consortium.

L’année 2025 marquera le déploiement des premières actions concrètes et le lancement du comité consultatif et des 6 comités territoriaux réunissant élus, entreprises, centres de formation et acteurs de l’emploi et de la formation.

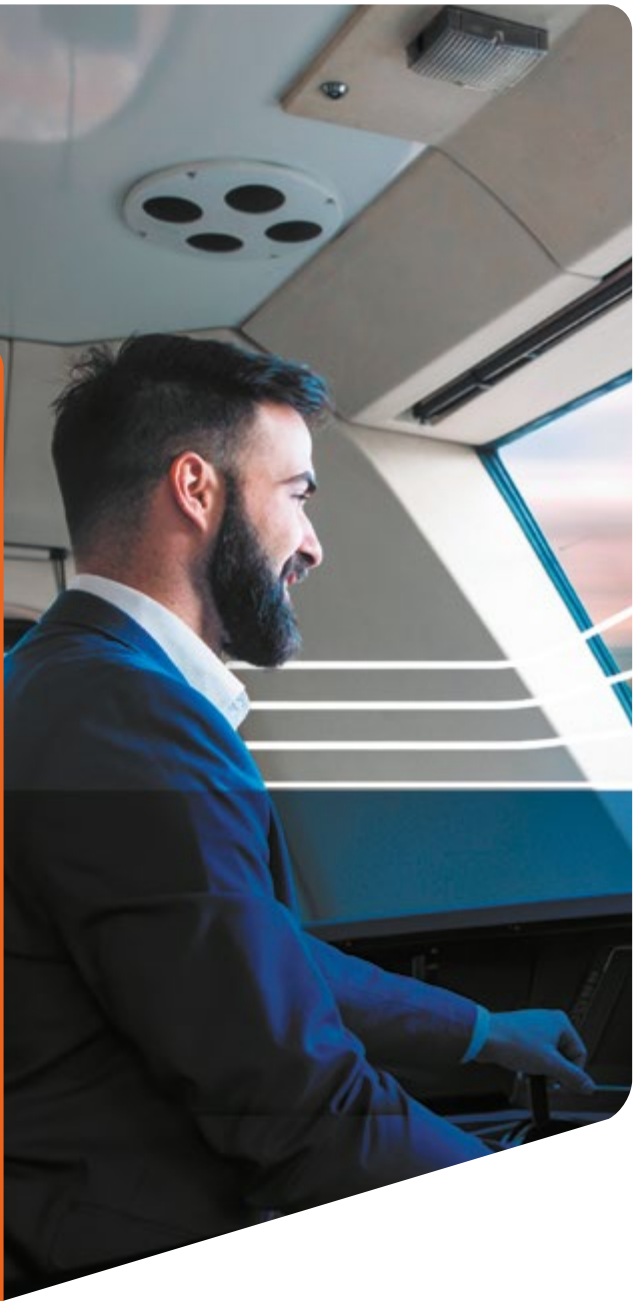
NOS MARQUES EMPLOYEURS

FAITES BOUGER LES LIGNES

L’UTPF a renforcé la notoriété du secteur urbain et la valorisation de ses métiers sous la marque Faites bouger les lignes. En 2024, la marque a connu un développement majeur avec la refonte et l’enrichissement du site internet, le lancement de la campagne autour des Bus d’or, et une médiatisation accrue sur les réseaux sociaux L’UTPF a également intensifié sa présence à divers salons et événements. Ces actions ont contribué à améliorer l’image du secteur, à faire connaître les entreprises et les métiers, à attirer de nouveaux talents.

FUTUR en TRAIN

En 2024, l’Association a poursuivi ses actions pour valoriser l’image du secteur ferroviaire face à la pénurie de candidats et à l’ouverture à la concurrence. Pour accroître sa visibilité, elle a lancé une web-série avec des témoignages de membres (SNCF Voyageurs, Trenitalia) et participé à 7 salons et 2 webinaires avec les Régions Grand Est et Île-de-France. Elle a aussi développé des outils de gamification avec l’OPCO Mobilités et sensibilisé les lycéens via MyFuturE. Enfin, la refonte des statuts et de nouveaux partenariats régionaux ont élargi son réseau et renforcé l’attractivité du secteur.





Servir

ENQUÊTE DE SATISFACTION

Dans le cadre de la démarche de certification de service Quali'OP dans laquelle l'UTPF est résolument engagée, une enquête de satisfaction est réalisée chaque année auprès des adhérents. Celle-ci permet à l'UTPF de comprendre l'appréciation portée sur ses activités et de mieux cerner les attentes de ses adhérents.

L'enquête s'articule autour de trois grands axes : la perception de l'UTPF par ses adhérents, l'évaluation des actions de l'UTPF en matière d'influence et dans le champ du dialogue social et de la formation, et enfin, la dernière partie vise à évaluer la satisfaction des adhérents sur les services.

Le questionnaire de l'enquête de satisfaction 2024 a été envoyé en janvier 2025 aux membres adhérents de l'UTPF. 161 personnes ont répondu à cette enquête portant sur 2024, contre 152 en 2023.

Un niveau de satisfaction qui demeure très élevé

Le taux global de satisfaction pour l'année 2024 atteint **92 %**, soit une augmentation d'un point par rapport à l'année précédente. Ce chiffre résulte de la moyenne de l'ensemble des items évalués. Lorsque les adhérents l'évaluent directement, la satisfaction globale de l'UTPF s'élève à 96 %.

96%

Taux de satisfaction global de l'UTPF ↗ (+1 point)

Une meilleure connaissance et une efficacité renforcée

92%

Des missions de l'UTPF connues par ses adhérents ↗ (+2 points)

94%

Efficacité et dynamisme de la fédération ↗ (+3 points)

Des actions d'influence et de dialogue social en progression

92%

Notoriété de l'UTPF dans le milieu institutionnel ↗ (+4 points)

91%

Dialogue social et formation ↗ (+2 points)

Les services aux adhérents

Accueil des adhérents	Organisation des réunions	Publications de l'UTPF	Site utpf-mobilites.fr
99,5% (+0,5 point) ↗	97% (+3 points) ↗	99,6% (+2,6 points) ↗	92% (+10 points) ↗



UNE ÉQUIPE À VOTRE SERVICE



De gauche à droite :

➔ **Roxane Blondin**, assistante de direction ➔ **Béatrice Simard**, directrice du département des Ressources, responsable Qualité et RSE ➔ **Michaël Royer**, chargé de mission ➔ **Cécilia Vaury**, directrice adjointe, département des Affaires sociales et Sécurité ➔ **Trecy Dimonekene**, Chargée de mission emploi, formation & relations avec les territoires ➔ **Alice Bosler**, Chargée de mission Economie et financement des transports ➔ **Charles-Edouard Roehrich**, chargé de mission Affaires institutionnelles ➔ **Laura Sangarin**, chargée de mission Communication, département Attractivité, Emploi, Formation ➔ **Véronique Théroux**, assistante de direction ➔ **Jacques Ferrière**, chargé de mission Ville de demain ➔ **Joanna Floch**, Cheffe de projet, Transformateurs ➔ **Céline Meunier**, assistante de direction ➔ **Florence Sautejeau**, déléguée générale ➔ **Aimée Sénécaut**, chargée de mission Juriste en droit social & droit pénal, sûreté dans les transports ➔ **Elodie de Matos**, chargée de mission Emploi et Formation ➔ **Victorin Tchiyoko**, employé polyvalent, reprographie ➔ **Clémence Roquebert**, chargée de mission juriste en droit social ➔ **Géraldine Adam**, directrice du département Attractivité, emploi et formation ➔ **Jean-Philippe Peuziat**, directeur du département des Affaires publiques ➔ **Catherine Guillon**, assistante de direction ➔ **Laurence Dourlen**, assistante de direction ➔ **Karine Maubert**, chargée de mission Affaires juridiques ➔ **Sacha Raynaud**, chargé de mission Affaires institutionnelles ➔ **Karim Derrardja**, chargé de mission juriste en droit social ➔ **Yves Dufour**, directeur adjoint, département des Affaires sociales et Sécurité ➔ **Louis-Nicolas Doumet**, chargé de mission Communication, Qualité et RSE ➔ **Cécile Brou**, comptable unique ➔ **Christel Bénard**, Data manager ➔ **Juliette Fraile**, directrice du département de la Valorisation et de la Communication ➔ **Eloïse Chevrier**, alternante, juriste en droit social ➔ **Florian Guichard**, chargé des Ressources humaines, Qualité et RSE.

Ne sont pas sur la photo :

➔ **Stéphanie Lopes d'Azevedo**, directrice du département des Affaires Economiques, Techniques, et Prospective
 ➔ **Sigrid Clavieras**, chargée de mission Techniques ferroviaires et ITS
 ➔ **Canisius Gassa**, chargé de mission Techniques et sécurité ferroviaire
 ➔ **Arthur Marsande**, chargé de mission Affaires européennes
 ➔ **Rachel Rassat**, chargée de mission Communication
 ➔ **Virginie Billet**, Assistante de direction, Chargée de relations adhérents

LES RESULTATS FINANCIERS 2024

En 2024, l'UTPF affiche un résultat positif, et ce, pour la 18^e année consécutive.

L'UTPF s'est mobilisée tout au long de l'année pour réaffirmer le rôle essentiel que peuvent et doivent jouer les transports publics et ferroviaires, au service de la cohésion sociale, de la cohésion territoriale, et également de la lutte contre le changement climatique.

Un dialogue actif a été mené avec les partenaires sociaux, les représentants de l'Etat, les représentants institutionnels ainsi que les autorités organisatrices pour relever ensemble les défis du monde de demain.

A noter que l'UTPF a été officiellement déclarée lauréat de l'AMI « Compétences et métiers d'avenir » de France 2030, en juin 2024. Le projet dit « Transformeurs » est un projet ambitieux pour construire et développer les compétences qui permettront d'accélérer la voie vers une mobilité toujours plus durable et plus inclusive. Il réunit 28 acteurs dont l'objectif est d'attirer vers les secteurs urbain, interurbain et ferroviaire, et bâtir les outils de formation adaptés à l'évolution de nos métiers.

Dans le même temps, elle a poursuivi sa campagne d'attractivité des métiers du transport urbain, « Faites bouger les lignes », s'appuyant sur le triptyque fondamental : attirer – former – fidéliser.

En matière de sûreté, l'UTPF s'est fortement mobilisée s'agissant de la PPL dite « Tabarot » pour inscrire dans la loi un certain nombre de mesures attendues de longue date par le secteur : renforcement des prérogatives des agents SUGE/ GPSR, amélioration du continuum de sécurité, pérennisation de l'usage des caméras-piétons pour les agents de contrôle, usage de caméras frontales à l'avant des tramways à titre expérimental, poursuite de l'expérimentation des caméras intelligentes débutée dans le cadre des JO de Paris, création du délit de « transport surfing », contrôle en temps réel des adresses des contrevenants, notamment.

Par ailleurs, la plateforme « Stop Fraude » de fiabilisation des adresses des contrevenants a enfin pu voir le jour avec une ouverture du service le 24 décembre 2024 pour les 6 opérateurs historiques (Keolis, RATP, RTM, SNCF, Tisseo, Transdev) avant d'être ouverte aux autres opérateurs en 2025.

Les produits d'exploitation sont globalement stables tant au niveau des cotisations adhérents que des autres produits.

Par ailleurs, les charges d'exploitation sont maîtrisées s'agissant des dépenses de fonctionnement général et de la masse salariale permettant la poursuite des travaux en cours sur des sujets structurants (marque employeur du Transport Urbain « Faites bouger les lignes », projet « Transformeurs, lutte contre la fraude, ...) Enfin, l'UTPF a bénéficié de produits financiers supérieurs à ceux attendues notamment avec une très bonne édition des Rencontres Nationales des Transports Publics (RNTP) à Clermont-Ferrand.

Les résultats 2024 de l'UTPF témoignent, à nouveau, de la qualité de gestion de l'organisation professionnelle.

➔ ACTIF (en euros)

	31/12/2024			31/12/2023
	Brut	Amortissement	Net	Net
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Logiciels	164 160,00	33 124,00	131 036,00	0,00
Autres immobilisations incorporelles	201 774,00	61 048,00	140 725,00	59 113,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Constructions	11 799 986,00	5 169 890,00	6 630 096,00	7 138 955,00
Installations techniques, matériel et outillages	41 695,00	23 428,00	18 268,00	18 475,00
Autres immobilisations corporelles	605 283,00	353 538,00	251 745,00	188 563,00
Immobilisations en cours (avances & acomptes)	0,00	0,00	0,00	35 880,00
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Autres participations	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres titres immobilisés	96 900,00	0,00	96 900,00	96 900,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)	12 909 797,00	5 641 028,00	7 268 770,00	7 537 885,00
CREANCES				
Acomptes fournisseurs	35 855,00	0,00	35 855,00	29 632,00
Clients et comptes rattachés	268 138,00	0,00	268 138,00	127 077,00
Autres créances	638 173,00	0,00	638 173,00	580 273,00
DISPONIBILITES	7 343 611,00	0,00	7 343 611,00	5 220 394,00
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	48 664,00	0,00	48 664,00	56 540,00
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	8 334 442,00	0,00	8 334 442,00	6 013 917,00
TOTAL ACTIF (I) + (II)	21 244 240,00	5 641 028,00	15 603 212,00	13 551 802,00

➔ PASSIF (en euros)

	31/12/2024	31/12/2023
	12 mois	12 mois
FONDS ASSOCIATIF		
Réserve générale	11 430 855,00	10 609 638,00
Report à nouveau	31 357,00	31 357,00
Résultat de l'exercice	997 342,00	821 217,00
TOTAL (I)	12 459 555,00	11 462 212,00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (II)	0,00	90 000,00
FONDS DEDIES/SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT (III)	79 930,00	65 325,00
TOTAL FONDS PROPRES (I+II+III)	12 539 485,00	11 617 537,00
EMPRUNTS ET DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	393 826,00	489 423,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	222 952,00	228 206,00
Dettes fiscales et sociales	576 160,00	515 206,00
Autres dettes	1 815 670,00	699 962,00
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	55 119,00	1 467,00
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES (IV)	3 063 727,00	1 934 265,00
PRODUITS CONSTATE D'AVANCE	0,00	0,00
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV)	15 603 212,00	13 551 802,00

➤ PRODUITS D'EXPLOITATION (en euros)	2024	2023	Ecart 2024 réalisé 2023 réalisé
	12 mois	12 mois	
Cotisations des adhérents TU/TI	4 028 912,00	3 983 895,00	45 017,00
Cotisations des membres associés	60 900,00	65100,00	- 4 200,00
Cotisations des adhérents ferroviaires	1 588 208,00	1 629 254,00	- 41 046,00
Cotisations des membres partenaires	12 100,00	12 100,00	0,00
Vente des publications UTPF	5 890,00	10 677,00	- 4 787,00
Recettes Salon - Bus d'Or	0,00	0,00	0,00
Subventions	37 500,00	463 774,00	- 426 274,00
Produits divers, transferts de charges, remboursement études, participation GITL	550 737,00	634 638,00	- 83 901,00
ADFPMPF	34 679,00	37 835,00	- 3 156,00
Reprises provisions	0,00	0,00	0,00
TOTAL (I)	6318 926,00	6837 273,00	-518347,00

➤ CHARGES D'EXPLOITATION (en euros)	2024	2023	Ecart 2024 réalisé 2023 réalisé
	12 mois	12 mois	
Dépenses - Fonctionnement général dont :	1 621 963,00	1 887 594,00	- 265 631,00
<i>Frais généraux</i>	<i>751 853,00</i>	<i>1 006 416,00</i>	<i>- 254 563,00</i>
<i>Frais d'édition des publications UTPF</i>	<i>91 335,00</i>	<i>122 769,00</i>	<i>- 31 434,00</i>
<i>Etudes/Conseils</i>	<i>682 794,00</i>	<i>581 863,00</i>	<i>100 931,00</i>
<i>Actions de communication</i>	<i>95 980,00</i>	<i>176 547,00</i>	<i>- 80 567,00</i>
Dépenses - Salon/GIE/Bus d'Or	22 612,00	24 607,00	- 1 995,00
Impôts, taxes et versements assimilés	313 086,00	261 101,00	51 985,00
Salaires et traitements	2 377 193,00	2 294 218,00	82 975,00
Charges sociales	1 155 449,00	1 061 672,00	93 777,00
Autres charges de gestion courante	90 421,00	61 967,00	28 454,00
Dotations aux amortissements des immobilisations	649 952,00	628 544,00	21 408,00
Dotations aux provisions pour risques et charges	0,00	19 080,00	- 19 080,00
TOTAL (II)	6 230 675,00	6 238 784,00	- 8 109,00

1 - RESULTATS D'EXPLOITATION (I-II)	88 251,00	598 489,00	- 510 238,00
-------------------------------------	-----------	------------	--------------

➤ PRODUITS FINANCIERS (en euros)	2024	2023	Ecart 2024 réalisé 2023 réalisé
	12 mois	12 mois	
Produits participations - GIE - VACS	563 264,00	456 332,00	106 932,00
Autres intérêts et produits assimilés	127 389,00	59 780,00	67 609,00
Reprise sur provisions et transferts de charges	90 000,00	0,00	90 000,00
TOTAL (III)	780 654,00	516 112,00	264 542,00

➤ CHARGES FINANCIERS (en euros)	2024	2023	Ecart 2024 réalisé 2023 réalisé
	12 mois	12 mois	
Dotations financières aux amortissements et provisions	0,00	90 000,00	- 90 000,00
Intérêts et charges assimilées	15 160,00	18 351,00	- 3 191,00
TOTAL (IV)	15 160,00	108 351,00	- 93 191,00

2 - RESULTAT FINANCIER (III-IV)	765 494,00	407 761,00	357 733,00
---------------------------------	------------	------------	------------

3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV)	853 745,00	1 006 250,00	- 152 505,00
---	------------	--------------	--------------

➤ PRODUITS EXCEPTIONNELS (en euros)	2024	2023	Ecart 2024 réalisé 2023 réalisé
	12 mois	12 mois	
Sur opérations de gestion	200 000,00	0,00	200 000,00
Sur opérations en capital	980,00	290,00	690,00
Reprise sur provisions et transferts de charges	65 325,00	80 492,00	- 15 167,00
TOTAL (V)	266 305,00	80 782,00	185 523,00

➤ CHARGES EXCEPTIONNELLES (en euros)	2024	2023	Ecart 2024 réalisé 2023 réalisé
	12 mois	12 mois	
Sur opérations de gestion	4 2768,00	200 130,00	- 157 362,00
Sur opérations en capital	10,00	360,00	- 350,00
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	79 930,00	65 325,00	14 605,00
TOTAL (VI)	122 708,00	265 815,00	- 143 107,00

4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	143 597,00	- 185 033,00	328630,00
----------------------------------	------------	--------------	-----------

Participation des salariés (VII)	0,00	0,00	0,00
Impôts sur les bénéfices (VIII)	0,00	0,00	0,00

SOUS-TOTAL PRODUITS (I+III+V)	7 365 885,00	7 434 167,00	- 68 282,00
-------------------------------	--------------	--------------	-------------

SOUS-TOTAL CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	6 368 543,00	6 612 949,00	- 244 406,00
--	--------------	--------------	--------------

5 - RESULTAT AVANT IMPOTS (Produits - charges)	997 342,00	821 217,00	176 125,00
--	------------	------------	------------

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2024

Mesdames, Messieurs les adhérents
du Syndicat Professionnel,

➡ OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Syndicat Professionnel « UNION DES TRANSPORTS PUBLICS » relatifs à l'exercice dos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Syndicat Professionnel à la fin de cet exercice.

➡ FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

➡ JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l' audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n' exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « Immobilisations » de l'annexe aux états financiers expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des immobilisations.

Nos travaux ont consisté à apprécier le bien-fondé de la méthodologie mise en œuvre et les hypothèses sur lesquelles se fonde la comptabilisation des immobilisations, à revoir les calculs effectués par le Syndicat Professionnel.

Nous avons procédé, sur ces bases, à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

➡ VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres adhérents.

➡ RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION
ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE
GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES
AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du Syndicat Professionnel à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

➡ RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT
DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Syndicat Professionnel.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

- En outre :
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
 - il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

• il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du Syndicat Professionnel à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

• il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Courbevoie,
Le 1^{er} avril 2025
Pour la société SOFREC ASSOCIES FRANCILIENS

Laurent RIOUX
Commissaire aux Comptes





Union des Transports Publics et Ferroviaires
17, rue d'Anjou - 75008 Paris
01 48 74 63 51 - communication@utpf-mobilites.fr
Juliette FRAILE : jfraile@utpf-mobilites.fr

